

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 157

Représenté(s) : 28

Votant(s) : 185

Excusé(s) : 21

Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2019

Le jeudi 21 mars 2019 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 15 mars 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Raymond AYALA, M. Victor BARBOSA, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, Mme Nathalie BELAMY, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, Mme Claudine BERNIER, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Denis BOUVILLE, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Amélie BRABANT, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Luc BZDAK, M. Francky CARON, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Catherine COUTANT, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, M. Guy DELONG, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Yves DETRAIGNE, Mme Touria DOUAH, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Thomas DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Stéphane GOMBAUD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAULT, M. Didier HOUDELET, M. Michel HUTASSE, Mme Martine JOLLY, M. Stéphane JOLY, M. Yannick KERHARO, Mme Maryse LADIESSE, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, Mme Catherine MALAISÉ, M. Eric MALTOT, M. Jean MARX, M. Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, Mme Annie PERRARD, M. Michel PETERMANN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Jean-Pierre PINON, M. Francis PINON, M. Eric QUENARD, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRÉ, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Philippe SOTER, M. Michel SUPPLY, M. Albain TCHIGNOUMBA, M. André TETENOIRE, M. Alain TOULLEC, M. Gérard TROCMEZ, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Claude VIGNON, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN, M. Pascal GARNOTEL (suppléant de M. Daniel CHARTIER)

Étaient représenté-e-s :

Mme Saïda BERTHELOT a donné pouvoir à Albain TCHIGNOUMBA, M. Louis-Michel CAQUOT a donné pouvoir à Valérie BEAUVAIS, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Stéphane LANG, M. Patrice CHRETIEN a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAU, M. Patrick DAHLEM a donné pouvoir à Pierre LHOTTE, M. Benjamin DEVELEY a donné pouvoir à Franck NOEL, M. Claude DOREAU a donné pouvoir à Nicolas RULLAND, M. Charles GERMAIN a donné pouvoir à Laure MILLER, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Stéphane JOLY, M. André HUBERT a donné pouvoir à Pierre REANT, M. Franck JACQUET a donné pouvoir à Pierre GEORGIN, Mme Jeanne JACQUET a donné pouvoir à Martine JOLLY, M. Eric KARIGER a donné pouvoir à Jean-Paul LEMOINE, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Michelle LARRERE a donné pouvoir à Jean-Claude PHILIPOT, M. Christian LASSALLE a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Cédric LATTUADA a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Maryse LEQUEUX a donné pouvoir à Wily DUBOS, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT, M. Nicolas MARANDON a donné pouvoir à Maryse LADIESSE, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Christine FRANZIN, M. Claude PIQUARD a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à René DESSAINT, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Valérie PRILLIEUX a donné pouvoir à Marie-Thérèse SIMONET, Mme Monique ROUSSEL a donné pouvoir à Antoine SANCHEZ, M. Vincent VERSTRAETE a donné pouvoir à Evelyne BRUSCHI, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Philippe SALMON

Étaient excusé-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Jacques AMMOURA, M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Thierry BRIANÇON, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, M. Alban DOMINICY, M. Jacques GRAGÉ, M. Bernard LANDUREAU, M. Thierry LECONTE, M. Jean-Yves LEROY, M. Frédéric MASSONOT, M. Philippe MERIAUX, M. Guy MOUCHEL, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, Mme Karine NICAISE-DUFLOT, M. Roger PARIS, Mme Marie THOMAS, M. Christian TREMLET, M. Alexandre TUNC

N'ont pas pris part au vote :

M. Claude DOREAU, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Nicolas RULLAND

Secrétaire : Francky CARON

Vice Secrétaire : Eric QUENARD

Votes :

Pour : 181 Contre : 0 Abstention : 0

**COMMUNE DE TINQUEUX
PLAN LOCAL D'URBANISME - RÉVISION
APPROBATION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 et suivants, L.103-2 et R.153-3 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Tinquex des 23 février et 21 mai 2015 prescrivant la révision de son PLU avec la définition des objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation,

Vu la délibération du Conseil municipal de Tinquex actant du débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu le 22 février 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal de Tinquex du 30 janvier 2017 donnant l'accord à la Communauté urbaine du Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU de Tinquex,

Vu sa délibération n° CC-2017-71 du 9 février 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures du PLU de Tinquex,

Vu le porter à connaissance de l'Etat du 14 janvier 2016 et l'additif du 4 avril 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Tinquex du 9 avril 2018 donnant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'approbation de l'arrêt de projet,

Vu sa délibération n° CC-2018-128 du 28 juin 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées sur le projet de PLU arrêté en application du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPNAF) en date du 11 septembre 2018,

Vu la décision n° MRAe 2017DKGE154 de l'autorité environnementale du 25 septembre 2017 ne soumettant pas la révision du PLU à évaluation environnementale,

Vu l'arrêté communautaire n° CUGR-DACPTRM-2018-215 du 12 septembre 2018 portant ouverture et organisation de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue en mairie de Tinquex et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims du 15 octobre au 16 novembre 2018,

Vu le procès-verbal de synthèse des observations reçues pendant l'enquête, remis par le commissaire

enquêteur le 19 novembre 2018,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur émettant un avis favorable au projet de révision du PLU avec recommandations suite à l'enquête publique,

Vu la délibération du Conseil municipal de Tinquex du 19 décembre 2018 émettant un avis favorable sur le dossier d'approbation du PLU,

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures au projet de révision du PLU, annexées à la présente,

Considérant que la révision du PLU est l'occasion pour la collectivité de renforcer la prise en compte des risques et de la sensibilité environnementale sur son territoire et que la conjugaison de plusieurs facteurs identifiés notamment dans le porter à connaissance de l'Etat (risques de remontées de nappes, aléa d'inondation, zones humides et à dominante humides diagnostiquées...) conduisent la collectivité à limiter la constructibilité dans la Coulée Verte,

Vu le projet de révision,

Vu l'avis de la commission Développement des territoires du lundi 11 mars 2019,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 14 mars 2019,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tinquex, tel qu'annexé.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Tinquex et au siège de la Communauté urbaine pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Tinquex aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture de l'arrondissement de Reims.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

Le dossier de PLU :

- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durables,
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- le règlement d'urbanisme,
- les plans des zones,
- les annexes,
- le plan des servitudes.

Les adaptations après enquête sont annexées à la délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Pour la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Par délégation,**

Pierre GEORGIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 25 mars 2019 et de la réception en Préfecture le 25 mars 2019. Identifiant : 051-200067213-20190321-92302-DE-1-1